

Frédéric Charles

IUFM de Strasbourg - Université des Sciences Humaines, Strasbourg II, CRI.Staps

DISPOSITIONS POUR DEVENIR ENSEIGNANTES ET USAGES SOCIAUX DIFFÉRENCIÉS DE LA PROFESSION PAR LES FEMMES : LE CAS DE LTUFM D'ALSACE.

INTRODUCTION

Depuis la création des IUFM, le taux de féminisation des étudiants les ayant fréquentés en première année dépasse les 74%¹. Autrement dit, en première année, l'institution est fréquentée en très grande majorité par des femmes. Quant à leur présence en seconde année, en 1992 et 1993, le taux de féminisation des candidats admis aux concours du professorat des écoles était respectivement de 82,7% et 82,6%². Pour l'IUFM d'Alsace, institution dans laquelle l'enquête a été menée³, nous retrouvons cette tendance puisque pour la promotion 92/94, 70,6% des étudiants admis étaient des femmes, (84,9% pour l'enseignement primaire et 64,1% pour l'enseignement secondaire).

DISPOSITIONS ET PRÉDISPOSITIONS DES ETUDIANTES POUR LA PROFESSION ENSEIGNANTE

Choisir la profession enseignante ou être choisi par les institutions et les jurys responsables du recrutement obéit à un processus dialectique qui met en présence, d'une part, des agents attirés par la profession et ce qu'elle représente socialement et, d'autre part, des recruteurs, issus d'une sélection antérieure qui sont amenés à coopter des prétendants dans le cadre de la reproduction du corps enseignant. Bien que le processus de cooptation varie sensiblement selon l'ordre d'enseignement

considéré, tout laisse à penser que l'IUFM s'adresse à un public mais tend également à recruter un public qui, compte tenu de ses propriétés sociales, offrira des garanties nécessaires et minimales à l'occupation d'un poste dont, socialement, on exige malgré tout qu'il soit occupé par des agents qui fassent montre de dévouement, d'abnégation dans l'éducation des jeunes générations mais aussi de capacités à maîtriser un ensemble de savoir à transmettre.

Quand on essaye de comprendre les facteurs susceptibles d'avoir déterminé l'orientation professionnelle des étudiantes et leur choix, à un moment donné de leur entrée dans la vie active, on constate que quel que soit l'ordre d'enseignement considéré, elles se caractérisent par un ensemble de propriétés sociales spécifiques. Tout laisse à penser que ces propriétés spécifiques contribuent à la fois à les mettre dans le champ d'attraction de l'IUFM et à leur faciliter d'une certaine manière l'accès dans l'institution.

Secteur public/secteur privé

Quand on considère le statut des parents des étudiantes salariées, on constate alors que 27,7% des pères et 42,5% des mères des étudiantes du primaire sont salariées de l'Etat, ces taux étant respectivement de 28,7% et 46,5% pour les étudiantes du secondaire. Quand on compare ces taux à la moyenne nationale (respectivement 7,2% et 19,6% pour les hommes et les femmes), on mesure l'ampleur de la relation entre le choix de la carrière enseignante des étudiants et la proximité familiale avec le secteur public. D'un autre côté, quand on croise les statuts des parents ayant une activité salariée, respectivement 68% et 69,6% des étudiantes du primaire et du secondaire ont au moins un de leurs parents qui travaille dans un secteur public ou parapublic. Ces données, si elles vont bien dans le même sens que les résultats des analyses de François de Singly et Claude Thélot, semblent indiquer un très fort renforcement de cette tendance⁴. En effet, dans leur enquête, ces deux auteurs constataient "qu'environ

1 En 1991/92, en 1992/93 et en 1993/94, elles étaient respectivement 74,2 % et 74,1%. 74,2% Chiffres obtenus à partir des données du tableau page 21, in Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1980/81 à 1992/93, DEP, Mars 1994.

2 Pour l'enseignement secondaire, depuis 1986, il n'est pas possible de connaître le % de femmes reçues au Capes, avant cette période, il oscille entre 60 et 65%.

3 Cette recherche menée avec J.P Clément (Cri.Staps) repose sur un questionnaire distribué en 1993 et 1994 aux étudiants en seconde année de l'IUFM d'Alsace (population recensée n=769, soit 59,7% des étudiants) et sur une série d'entretiens semi-directifs (n=35) effectués auprès d'étudiants et de quelques formateurs.

4 François de Singly et Claude Thélot, Gens du privé, gens du public, la grande différence. Dunod, 1989.

deux tiers des enseignants sont issus de familles dans lesquelles ni le père ni la mère n'est ou n'était fonctionnaire et que l'autorecrutement était plus élevé en haut de la hiérarchie qu'en bas puisque 42% des enseignants du supérieur, 35% des agrégés et certifiés du secondaire et 32% des enseignants du technique, des maîtres auxiliaires ou des PEGC, des instituteurs sont issus d'une famille où le père ou la mère était fonctionnaire⁵.

Or, pour les étudiantes de l'IUFM, on constate que cette relation se trouve renforcée puisque respectivement 42,7% des étudiantes du primaire et du secondaire ont au moins un de leurs parents en activité dans la fonction publique⁶. En fait, tout se passe comme si le marché du travail en crise était fortement divisé entre le secteur privé et le secteur public et comme si les étudiantes dont les parents ou un des deux parents appartiennent au secteur public avaient une propension plus forte que les étudiantes dont les parents appartiennent au secteur privé, à être attirées par le secteur public et en particulier ici par l'enseignement.

Cependant, si la familiarité des étudiantes avec le secteur public ou para public est à même d'expliquer le pouvoir d'attraction de ce secteur, il n'en reste pas moins vrai que ce n'est pas n'importe quelle branche de ce secteur qui les a choisies⁷ ou qu'elles ont choisie à un moment de leur vie. Autrement dit, il faut essayer maintenant d'expliquer quels sont les autres facteurs et médiations qui ont pu incliner ces étudiantes à s'orienter ou se reconvertir vers l'enseignement plutôt que vers une autre profession du secteur public.

Un rapport familial avec l'univers enseignant

En premier lieu, tout laisse à penser que ce choix professionnel est influencé en partie par le fait que pour une fraction importante des étudiantes, l'univers spécifique de l'enseignement et les valeurs qui y ont cours ainsi que le mode de vie qui lui est généralement associé (ethos et habitus en-

seignant) sont déjà vécus de près ou plus ou moins connus. En effet, quel que soit l'ordre d'enseignement, les étudiantes ont majoritairement au moins un membre de leur famille dans l'enseignement : 52,5% et 53,7% des étudiantes du primaire et du secondaire sont dans cette situation et parmi celles-ci, respectivement 74,6% et 67,1% ont au moins deux membres de leur famille dans l'enseignement.

D'un autre côté, quand on rapporte ces statistiques à l'origine sociale des étudiantes, on remarque que pour les catégories regroupées dans les classes moyennes, le poids des instituteurs et assimilés est particulièrement important, tout comme celui des "professeurs et des professions scientifiques" à l'intérieur des classes supérieures. Cette sur-représentation des métiers de l'enseignement est encore plus accentuée chez les mères actives des étudiantes de l'IUFM. Ainsi, on constate que pour les étudiantes du primaire 12,5% des pères et 24,5% des mères actives sont enseignantes. Pour les étudiantes du secondaire ces taux atteignent respectivement 16,6% et 25,4%⁸. L'importance du phénomène d'endoreproduction du corps enseignant apparaît encore plus nettement quand on croise la profession des parents. On constate alors que 21,3% des étudiantes du primaire ont au moins un de leurs parents enseignants et que ce taux atteint 23,5% pour celles du secondaire⁹. Ainsi, parmi les étudiantes sélectionnées, pratiquement un quart d'entre elles a au moins un de ses parents enseignant. Aujourd'hui, les étudiantes issues d'une famille d'enseignant sont donc très fortement sur-représentées puisqu'en France, les catégories enseignantes du secteur public et privé, tous corps confondus, ne représentent à peine 3,5% de la population active occupée¹⁰.

⁵ François de Singly et Claude Thélot, op cit, page 193.

⁶ Si on inclut les parents qui travaillent pour les collectivités locales ou les entreprises publiques, ces taux augmentent pour atteindre 52,31% et 52,7%.

⁷ Il faut garder à l'esprit que l'accès en seconde année est la résultante d'un processus sélectif et que du même coup, il se peut qu'une fraction importante des prétendants que nous ne pouvons pas évaluer ici puisque nous n'avons aucune information sur eux, n'aient pas les mêmes propriétés sociales que celles qui sont finalement sélectionnés et que nous analysons ici.

⁸ Pour ces dernières, la proportion des parents enseignants du secondaire ou du supérieur est beaucoup plus importante que pour les étudiants du primaire puisque 10,5 % des pères et 9,2% des mères des étudiantes du secondaire sont professeurs contre respectivement 4,9% et 4,8% des mères des étudiantes du primaire.

⁹ Dans ces statistiques, les mères au foyer sont comprises.

¹⁰ Chiffre calculé à partir des statistiques du Tableau "les chiffres des transformations sociales" dans Données sociales 1993, page 459 et les statistiques de Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, 1991, p 197 et 205.

Cette propension des étudiantes originaires des familles enseignantes à se présenter et à être admises dans les institutions de formation résulte sans doute de deux facteurs. Le premier est d'ordre démographique. Entre 1950 et 1990, suite aux réformes scolaires successives au cours de cette période qui conduiront dans un premier temps à un allongement de la durée de la scolarisation obligatoire et dans un second temps à la volonté politique de conduire au moins 70% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, le corps enseignant connaîtra une augmentation continue et importante puisque, l'effectif confondu des enseignants du primaire et du secondaire sera multiplié par 3,9 entre 1950 et 1991 (durant cette période, il passera de 174 965 à 681 309). Du même coup, on peut en déduire sans trop de risques que la proportion des enfants d'enseignants a dû connaître une hausse sensible et qu'ils sont donc maintenant plus nombreux statistiquement parlant à avoir la possibilité de se présenter aux concours de l'IUFM. Le second facteur qui contribue à cette sur-représentation des enfants d'enseignants tient en partie au mode de sélection dont tout laisse à penser qu'il tend à favoriser ces derniers. En effet, lors de l'entretien oral qui précède l'admission dans les institutions de formation et qui est primordial pour y accéder, les candidates dont les habits sont le plus proches de ceux du corps enseignant ont plus de chance d'être cooptées par le jury, composé uniquement d'enseignants ou d'ancien enseignants (Inspecteurs). En d'autres termes, les candidates qui partagent déjà les valeurs du corps enseignants, montrent plus facilement les dispositions attendues par ce corps. Comme, elles sont capables de tenir des discours sur les débats ayant cours à un moment donné à l'intérieur du champ scolaire, elles se trouvent alors en meilleure posture par rapport à celles qui n'ont pas un tant soit peu la maîtrise pratique des valeurs spécifiques au champ ou qui ne montrent pas objectivement ou arrivent mal à mettre en valeur dans cette présentation de soi que constitue l'oral, ces garanties spécifiques qui expriment leurs dispositions et leur bonne volonté vis-à-vis de cette profession. Du même coup, parmi l'ensemble des candidates, celles dont un des parents est enseignant se trouvent alors bien placées dans le processus de coopération^{11 12}.

11 Cette propension d'une profession à l'endoreproduction n'est pas inhérente à la profession enseignante, on la retrouve dans les professions libérales où en 1992/93, le taux des étudiants en médecine, pharmacie et odontologie originaires de la catégorie des professions libérales et cadres supérieurs était respectivement de 50,3%, 50,7% et 56,8% (Source : Repères

Les activités parascolaires : une présocialisation importante pour la profession ou les indices d'une "vocation".

Quel que soit l'ordre d'enseignement considéré, la proportion des étudiantes ayant eu des activités avec des enfants ou des adolescents avant l'accès dans l'institution est très élevée puisque 74,6% et 57,5% des étudiantes du primaire et du secondaire sont dans cette situation. On notera cependant que les étudiantes du secondaire ont moins fréquemment encadré des enfants ou des adolescents avant leur accès à l'IUFM. Le taux plus élevé des étudiantes du primaire, s'explique ici par le fait que l'IUFM d'Alsace privilégie explicitement dans sa politique d'admission en première année, les candidats ayant eu des expériences d'encadrement avec les jeunes. Par contre, comme ces expériences ne sont absolument pas prises en compte lors de la préparation du CAPES, il est normal qu'elles soient moins fréquentes chez les étudiantes du secondaire¹³.

Quand on compare la nature de ces activités entre les deux populations d'étudiantes, on constate peu de variations. La fonction d'animatrice de centres aérés ou de colonies de vacances est de loin la plus occupée par ces dernières : 70,5% des étudiantes du primaire l'ont occupée contre 65,1% des étudiantes du secondaire. Cependant, on notera que ces dernières ont été plus souvent surveillantes dans un lycée ou un collège que les étudiantes du primaire (32,1% contre 24,6%)¹⁴.

et références statistiques sur les enseignements et la formation. Edition 1994, page 175).

- 12 Un autre biais de la connaissance de l'univers enseignant et ses valeurs spécifiques peut s'opérer par la fréquentation d'amis(es) qui sont déjà enseignants et qui par leur mode de vie peuvent influencer des étudiantes qui, compte tenu de leur origine sociale, ont eu peu de chances de fréquenter à travers leurs parents cet espace social trop éloigné du leur. Parmi les étudiantes de l'enquête, respectivement 69,1% et 62,1% des étudiantes du primaire et du secondaire ont au moins un(e) ami(e) dans l'enseignement.
- 13 En Angleterre, nous avons pu constater que les trois institutions oxfordiennes chargées du recrutement et de la formation des enseignants recherchent et attendent toutes explicitement de leurs candidats qu'ils aient eu ce type d'activités avec les jeunes, et ceci quel que soit l'ordre d'enseignement considéré.
- 14 Dans l'enquête de 1970 sur les professeurs du secondaire, 36,4% des hommes et 21,8% des femmes certifiés ont été surveillants, pour les agrégés ces taux tombent à 22,6% et 5,1%. D'un autre côté, chez les hommes certifiés et issus des classes supérieures, moyennes et populaires respectivement 28,1%,

Le fait que la majorité des étudiantes de l'IUFM aient assuré des activités d'encadrement parascolaire avant leur accès dans l'institution, joue ici un rôle important en tant que processus de présocialisation aux métiers de l'enseignement et contribue sans doute à construire ou à renforcer ce sentiment de "vocation" éprouvé si souvent par la suite vis-à-vis de leur future profession¹⁵. D'un autre côté, aux yeux des recruteurs de l'IUFM, cette propension des étudiantes à encadrer des activités avec des enfants/adolescents témoigne d'une certaine manière de leur engagement précoce à s'occuper des enfants et fournit par la même des garanties à l'institution sur le degré de leur investissement futur dans la profession.

Les familles des étudiantes : un univers où le religieux à sa place

Parmi les caractéristiques du public étudiants qui vont dans le sens d'un certain rapport au monde et au "don de sa personne pour les autres", on peut aussi mentionner un engagement religieux relativement important semble-t-il chez les étudiantes mais surtout chez leurs parents. Ainsi, 46,4% et 43,3% des étudiantes du primaire et du secondaire ont ou moins un de leurs parents pratiquant et 37,1% et 33,8% ont au moins un de leurs parents croyant. Chez les étudiantes, si le taux des pratiquantes baisse il est néanmoins respectivement de 19,2% et de 21,1% chez celles du primaire et du secondaire. Quand à celles qui sont croyantes mais non pratiquantes, elles sont 47,8% et 36,5% dans cette situation. A travers ces résultats, on peut sans doute en déduire que les étudiantes de l'IUFM sont issues de familles où il régnait un certain climat religieux susceptible d'avoir influencé leur regard sur la vie et leur engagement professionnel futur. Cependant, l'interprétation de ces chiffres n'est pas facile car il faudrait pouvoir soit les comparer avec les résultats d'autres enquêtes sur les enseignants, soit les rapporter au niveau national¹⁶.

41,4% et 45,4% d'entre eux ont été surveillants. Pour les femmes, ces taux passent à 21%, 23,6% et 23,3%. Sources : Jean Michel Chapoulie, Les professeurs de l'enseignement secondaire. MSH, Paris, 1987 page 83.

15 Le taux des réponses positives des étudiants à la question leur demandant s'ils considèrent l'enseignement comme une vocation est très élevé. Il atteint 67,3% chez les étudiants du primaire (58,1% chez les hommes et 68,6% chez les femmes) et 70,3% chez les étudiants du secondaire (73,1% chez les hommes et 70,3% chez les femmes).

16 On peut se demander pourquoi dans les enquêtes sur les enseignants, on trouve des questions sur l'apparte-

Un rapport positif envers l'Ecole

Le volume global moyen du capital scolaire détenu par les parents des étudiantes est une autre propriété commune aux étudiantes du primaire et du secondaire. On sait qu'il joue un rôle important dans le rapport positif qu'elles peuvent entretenir envers l'Ecole en général et leur future profession en particulier. Or, l'analyse de la nature du capital scolaire détenu par les parents des étudiantes, montre que quel que soit l'ordre d'enseignement choisi, une majorité des parents des étudiantes se caractérise soit par une absence de capital scolaire, soit par un capital scolaire très inférieur au niveau de certification exigé pour l'accès à l'IUFM.

Ainsi, respectivement 17,4% et 15% des pères des étudiantes du primaire et du secondaire n'ont aucun diplôme. Quand ils sont diplômés, 46% et 46,1% d'entre eux sont titulaires d'un diplôme compris entre le CEP et un BEP et 22,4% 26,1% des diplômes équivalents ou supérieurs au baccalauréat. En fait, seulement 18,3% et 23,8% d'entre eux ont des diplômes équivalents ou supérieurs à la licence. Pour les mères des étudiantes du primaire et du secondaire, respectivement 23,1% et 20,6% d'entre elles n'ont aucun diplôme, 42,5% et 45,9% des diplômes compris entre le CEP et le CAP/BEP, et 31% et 33,5% des diplômes équivalents ou supérieurs au baccalauréat. Quand on analyse plus finement la distribution des diplômes à l'intérieur des familles des étudiantes afin d'essayer d'évaluer le volume global de capital scolaire détenu dans leur famille, on constate relativement peu de changement. En effet, pour les étudiantes du primaire 8,3% proviennent de familles sans aucun capital scolaire, 46,5% sont issues de familles où le diplôme maximum détenu par au moins un des deux parents n'excède pas le BEP, 19,1% de familles où le baccalauréat est le diplôme maximum détenu et 19,8% d'une famille où un des membres est titulaire d'un diplôme universitaire. Pour les étu-

nance politique alors que celles se rapportant à leurs pratiques religieuses n'apparaissent pas. Les résultats montrent ici que le sentiment d'appartenance et la pratique religieuse sont un élément non négligeable de la vie privée des enseignants et cela malgré l'histoire mouvementée en France de l'église et de l'état concernant l'éducation. Il serait intéressant de voir si on retrouve cette propriété sociale chez les enseignants des autres IUFM, l'IUFM d'Alsace étant un peu spécifique puisqu'il est toujours sous le régime du Concordat et qu'une instruction religieuse est dispensée dans les écoles. D'un autre côté, l'Alsace fait partie de ces régions où la pratique religieuse est la plus élevée. Cf Hervé le Bras (1986)

diantes du secondaire, ces taux sont respectivement de 7,4%, 49%, 14,2% et 23,4%. Elles se distinguent de celles du primaire par des parents plus souvent titulaires d'un diplôme du supérieur (+ 3,6%). Cette différence est liée au fait que les étudiantes du secondaire ont plus fréquemment que celles du primaire des parents enseignants du secondaire ou du supérieur et du même coup ceux-ci sont forcément diplômés du supérieur¹⁷.

En d'autres termes, la majorité des étudiantes est issue de familles pour qui le système d'enseignement supérieur est complètement étranger¹⁸. Cette caractéristique sociale est importante car même si certaines d'entre elles appartiennent formellement aux classes sociales supérieures, elles entretiennent néanmoins un rapport positif sinon enchanté avec l'Ecole en général et l'enseignement en particulier dans la mesure où le système d'enseignement supérieur, compte tenu de la relation étroite entre les titres et les postes susceptibles d'être occupés, est une expérience sociale nouvelle à même de leur offrir soit une promotion sociale, soit un maintien dans leur catégorie sociale.

Une profession particulièrement valorisée par les femmes

Quel que soit l'ordre d'enseignement choisi, les étudiantes sont issues en majorité des classes supérieures et des fractions supérieures des classes moyennes (64,9% pour les étudiantes du primaire et 63,6% pour celles du secondaire)¹⁹. Pour

comprendre la valeur que peut prendre la profession enseignante chez une jeune femme s'insérant sur le marché du travail, l'origine sociale du père si elle permet bien de situer le milieu social dans laquelle elle a été éduquée n'est pas suffisante ici. En fait, il faut d'une part prendre en compte la profession ou l'absence de profession de la mère des étudiantes et d'autre part situer ces professions éventuelles à l'intérieur de la distribution des emplois occupés par les femmes. C'est cette mise en relation qui permet en fait de comprendre en partie la position valorisée de la profession enseignante chez ces femmes.

Tout d'abord, quand elles étaient âgées de 10 ans, respectivement 50 % et 40% des mères des étudiantes du primaire et du secondaire étaient inactives. D'un autre côté, pratiquement un tiers d'entre elles a eu une mère qui n'a jamais exercé d'activité professionnelle (32,8% pour le primaire et 29,6% pour le secondaire). Quand on considère maintenant, les professions occupées par les mères des étudiantes, il ressort qu'une très forte proportion se situe dans la fraction inférieures des classes moyennes et qu'une petite fraction appartient aux classes populaires²⁰. Enfin, pour un quart d'entre elles (respectivement 24,5% et 25,5% des étudiantes du primaire et du secondaire), cet accès au professorat se traduira par un maintien dans la profession exercée par leur mère.

Quand on situe maintenant la place occupée par la profession enseignante à l'intérieur de la structure des PCS, on constate que, compte tenu de la division sexuelle du travail et de la structure de l'emploi féminin corrélative à cette dernière, les professions enseignantes sont en fait parmi les mieux placées à l'intérieur de cette structure. En effet, que cela soit en termes de salaires, de sé-

17 11,1% des étudiantes du secondaire ont un père enseignant du secondaire ou du supérieur contre 5,5% pour les étudiantes du primaire. Pour les mères des étudiantes du secondaire et du primaire ayant un poste de professeurs, ces taux sont respectivement de 9,8% et 4,8%.

18 Il peut paraître étonnant, compte tenu de l'origine sociale élevée des étudiantes, que le taux des parents titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur ne soit pas plus élevé. En fait, une fraction importantes des pères des étudiantes a connu une mobilité sociale ascendante au cours de leur carrière professionnelle. Ainsi au moment de l'enquête, 30,5% et 30% des pères des étudiantes du primaire et du secondaire appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures alors que 10 ans auparavant ils n'étaient que 23,4% et 23,9% dans cette situation. <

19 Il faut avoir à l'esprit que les transformations de l'origine sociale des professeurs des écoles qui est désormais identique à celle des professeurs du secondaire sont liées d'une part à l'élévation progressive du niveau du recrutement des enseignants du primaire à partir de 1986 et d'autre part aux stratégies de reproduction sociale à composante scolaire qui voit les

femmes issues des classes supérieures se positionner sur le marché du travail depuis 20 ans. La composition sociale des étudiantes et des étudiants de l'IUFM admis en seconde année est en fait homologue à la composition sociale des étudiant(e)s fréquentant l'Université.

20 Plus précisément, 40,8% et 41,4% des mères salariées des étudiantes du primaire ou du secondaire sont employées ou sont classées dans la catégorie du personnel de service ; 6,8% et 4,5% sont ouvrières. D'un autre côté, si respectivement 36,7% et 34,2% des mères des étudiantes appartiennent aux fractions supérieures des classes moyennes, 17% et 18% occupent une profession intermédiaire administrative, de la santé ou de technicienne et 19,7% et 16,3% sont institutrices. Quant aux 9,6% et 13,2% d'entre elles qui appartiennent aux classes supérieures, 4,8% et 13,2% sont professeurs.

curité de l'emploi, ou d'opportunités pour concilier éventuellement vie professionnelle et vie familiale, le professorat offre objectivement plus d'avantages que les autres professions susceptibles d'être occupées actuellement par les femmes. Par ailleurs, à l'intérieur des emplois féminins salariés, ces professions ont un poids très lourd puisque sur l'ensemble des femmes qui appartiennent aux classes supérieures, 43,5% sont des professeurs. De même, 30% de celles appartenant aux classes supérieures et aux fractions supérieures des classes moyennes sont des enseignantes (institutrices ou professeurs)²¹. Ainsi, pour une jeune femme désirant s'insérer dans la vie active après des études supérieures et qui tente de rentabiliser son diplôme, la profession enseignante apparaît comme l'une des plus probables.

Dès lors, compte tenu d'une part de la division sexuelle du travail, de la structure des emplois féminins et du fait que le travail salarié soit devenu la norme aujourd'hui pour les femmes²² et d'autre part, des situations professionnelles peu valorisées ou de dépendance économique de la grande majorité des mères des étudiantes, la profession enseignante constitue au moins pour deux étudiantes sur trois une promotion sociale relative. Cette profession offre donc l'avantage aux femmes dont la mère n'a jamais travaillé de concilier en douceur l'entrée dans la vie active et de rompre le modèle, symbolisé par leur mère de la femme au foyer dévouée uniquement au ménage et au maternage. D'un autre côté, plus généralement, comme la compatibilité entre activité féminine et vie familiale n'est pas naturellement impossible mais socialement difficile, les étudiantes perçoivent cette profession comme étant à même de leur permettre de concilier activité professionnelle avec responsabilités familiales. Ainsi, à la question leur demandant quels sont leurs intérêts à devenir professeur, c'est la réponse permet de "concilier ou de pouvoir concilier une activité professionnelle et des responsabilités familiales" qui arrive en tête (7 choix possibles, 3 réponses maximum). Respectivement 53,6% et 48,9% des étudiantes du primaire et du secondaire ont choisi cet item, contre seulement 18,9% et 25,4% des étudiants. De même, parmi un ensemble de valeurs (n=13) dont on proposait aux étudiants d'en choisir trois, la valeur "fa-

mille" a été cochée pratiquement deux fois plus souvent par les étudiantes que par les étudiants (38,7% et 38,9% pour les étudiantes du primaire et du secondaire contre seulement 20,6% et 21,7% pour les étudiants). Ainsi en devenant enseignante, les étudiantes sont donc très nettement conscientes qu'elles vont mieux pouvoir concilier familialisme et féminisme²³.

Il apparaît donc que les étudiantes de l'IUFM, quel que soit l'ordre d'enseignement choisi, se caractérisent bien par un ensemble de propriétés sociales qui conjuguées entre elles développeront des prédispositions spécifiques envers la profession enseignante. Ces propriétés sociales inscrites sous forme de dispositions vont conduire alors les agents qui en sont dotés à se placer dans le champ d'attraction de l'IUFM. D'un autre côté, l'institution lors de son processus de cooptation aura tendance à avantager les candidats qui offriront le maximum de garanties pour occuper le poste auquel ils sont destinés. Cependant, si ces propriétés sociales expliquent en partie pourquoi les étudiantes choisissent de devenir enseignante, il reste maintenant à comprendre pourquoi certaines d'entre elles se sont dirigées vers l'enseignement primaire plutôt que vers l'enseignement secondaire alors que théoriquement, elles avaient la possibilité de se présenter aux deux concours.

LE CHOIX DE L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Aussi bien pour l'institutorat que pour le professorat à partir de 1965, la demande pour devenir enseignant a toujours été plus forte chez les femmes que chez les hommes. De plus, depuis 1985, ces derniers ne sont qu'une minorité (de l'ordre de 20%) à vouloir devenir instituteur, alors que leur présence est encore assez forte au niveau du secondaire (de l'ordre de 40%) Jusqu'à une période récente, les femmes ont toujours été plus attirées par l'enseignement primaire que vers l'enseignement secondaire. C'est du moins ce que montre l'analyse de l'évolution de la demande pour devenir enseignante. En fait, pour une femme, jusqu'au milieu des années 80, compte tenu du diplôme exigé pour devenir professeur (la licence) et du taux de féminisation de l'enseignement supérieur dans les années 60 et 70, et malgré la non mixité des concours d'Ecole Normale jusqu'en 1984 et 1985, il était plus facile de présenter ces concours que ceux du Capes. Cette profession était d'autant plus facilement ac-

21 Chiffres obtenus à partir des données de l'Enquête Emploi, 1993, Insee page 56.

22 Cf Maruani M. et Reynaud E., *Sociologie de l'em-*
CM, Editions La Découverte, 1993, pp. 53-70.

23 Cf Duru-Bellat M., *L'école de femmes. Quelle forma-*
tion pour quelles rôles sociaux ?. L'Harmattan, 1990.

cessible que le mode de recrutement des instituteurs était plus souple puisque jusqu'en 1977, il opéra à deux niveaux du cursus scolaire (concours fin de 3^{ème} et concours postbaccalulé-

Cependant, la progression continue au cours des 30 dernières années et notamment à partir de 1985 du nombre des étudiants diplômés du second ou du 3^{ème} cycle universitaire (+ 66,6% entre 1985 et 1992²⁵), va avoir pour effet d'augmenter le nombre de femmes titulaires d'une licence²⁶. On devrait donc assister aujourd'hui à une augmentation de la demande chez les femmes en faveur de l'enseignement secondaire. Or, bien que nous n'ayons pas de statistique nationale, il semblerait que pour les femmes, l'enseignement primaire soit toujours plus attractif que l'enseignement secondaire. Il reste donc à expliquer ici cette différence d'attraction.

Une concurrence plus forte avec les hommes au niveau du secondaire

Le premier élément de réponse se situe au niveau du degré de concurrence. Il y a moins de femmes dans l'enseignement secondaire tout simplement parce que dans certaines disciplines, comme les sciences (mathématiques, sciences physiques) mais également la philosophie ou l'histoire, elles sont en concurrence très forte avec les hommes. Du coup, elles sont moins nombreuses à obtenir le concours.

24 Il ne faut pas confondre ici facilité d'accès au concours et chances de réussites aux concours. La première dépend du niveau de recrutement, la seconde est liée au nombre de candidats. Ainsi, pour les femmes, le concours d'institutrice est devenu de plus en plus difficile jusqu'au milieu des années 80, car l'effectif des candidates était en augmentation constante. Il augmenta beaucoup plus que celui des hommes.

25 % calculé à partir des données de Repères et références statistiques, Men, Edition 1988 et 1994, p 241 et 207.

26 Sur les transformations de l'utilisation du système éducatif par les femmes, cf. Mosconi N., "Des rapports entre la division sexuelle du travail et inégalités des chances entre les sexes à l'école", Revue française de Pédagogie, Janv-Mars, 1983, Charles F, "Women and Education in France", in Girls and Education, an European Perspective, M. Wilson Editor, Pergamon Press, 1990 et C Baudelot et R Establot, Allez les filles !. Edition du Seuil, 1992.

Des trajectoires scolaires différentes : une moindre réussite scolaire pour les étudiantes du primaire.

Globalement les étudiantes du secondaire s'opposent à celles du primaire par une meilleure réussite scolaire antérieure. En effet, bien qu'elles soient pratiquement toutes titulaires d'une licence²⁷, l'analyse des indices de réussite scolaire indique que l'excellence scolaire est plus souvent du côté des étudiantes du secondaire que de celles du primaire.

En ce qui concerne le type de baccalauréat obtenu, on constate peu de différences dans la distribution des baccalauréats selon ces deux populations. Par contre, c'est au niveau de l'âge et des mentions obtenues au baccalauréat que des différences apparaissent. Ainsi, alors que les étudiantes du primaire sont 21% à avoir obtenu leur baccalauréat à 19 ans ou plus, ce taux n'est que de 9,8% pour les étudiantes capétiennes ou agrégées. D'un autre côté, ces dernières obtiennent plus fréquemment leur baccalauréat à 17 ans puisqu'elles sont 15,4% dans cette situation contre 7,5% seulement pour celles du primaire. De plus, la majorité des étudiantes capétiens/agrégés (53,6%) a obtenu une mention à son baccalauréat contre seulement 33,7% des étudiantes du primaire. En fait, les étudiantes du primaire semblent plus proches des étudiantes du secondaire de l'enseignement technique à ce moment de leur scolarité. Comme ces dernières, elles obtiennent moins souvent leur baccalauréat à l'heure ou en avance et elles ont moins souvent une mention à leur baccalauréat.

On retrouve cette opposition entre les étudiantes des deux ordres quand on analyse leurs trajectoires scolaires dans l'enseignement supérieur. Ainsi, seulement 2,2% des étudiantes du primaire sont passées par des classes préparatoires aux grandes écoles contre 47,1% des étudiantes agrégées, 35,6% des étudiantes capétiennes et 13,9% des étudiantes de l'enseignement technique^{28*} 29.

27 Les mères de trois enfants ont la possibilité de passer les concours d'enseignement sans être titulaires d'aucun diplôme d'enseignement supérieur. Compte tenu des programmes des concours du secondaire, leurs chances de réussite à ces concours est proche de zéro. Par contre, elles sont quelques unes (3,3% dans l'enquête) à obtenir le concours du professorat des écoles dont les programmes n'exigent pas encore le suivi d'un cursus universitaire précis.

28 Pour les hommes, le % des capétiens ayant effectué au moins une année en classe préparatoire est en nette régression par rapport aux % trouvés dans l'enquête sur les professeurs de 1970 (Chapoulie 1987). En ef-

Cependant, comme la très grande majorité des étudiantes du primaire (86%) et des capétiens (64,3%) a fréquenté l'Université après l'obtention du baccalauréat, on peut se demander sur quels points de leur cursus académique elles peuvent à nouveau s'opposer. L'analyse montre que c'est le niveau des études supérieures atteint et le type des études supérieures entreprises qui différencient alors ces deux populations.

Tout d'abord, quel que soit l'ordre d'enseignement choisi il faut noter que la durée des études moyenne excède 4 ans (respectivement 4,5 et 4,2 pour le secondaire et le primaire). Ensuite, quand on considère l'ensemble du cursus universitaire de ces étudiantes, on constate que la majorité d'entre elles a obtenu son diplôme le plus élevé dans une durée supérieure à la normale. Autrement dit, à un moment de leur cursus universitaire respectivement 56,8% et 56,2% des étudiantes du primaire ont connu un échec scolaire relatif ou un temps mort dans leur scolarité universitaire. Parmi les étudiantes recensées dans l'enquête, 70,1% des étudiantes du primaire ont obtenu leur Deug en deux années contre 78,8% des étudiantes du secondaire (ces taux varient en fonction du concours obtenu : 79,2% chez les capétiennes, 81,3% chez les agrégées et 75% pour l'ensei-

fet, à cette époque, le taux des professeurs certifiés hommes dans cette situation et recrutés avant 1955, entre 1955 et 1965 et en 1966 ou après était respectivement de 36,9%, 35,2% et 32,4%. Par contre, pour les femmes, si on trouve des taux moins élevés pour ces périodes (26,8%, 27,2% et 24,7%), ils sont quand même inférieurs à ceux de notre enquête. Si la proportion des agrégés de l'enquête de 1970 ayant été élève d'une classe préparatoire, (46,2% des hommes et 50,9% des femmes), reste supérieure à celle des agrégés de notre enquête (47,1% chez les femmes), cette dernière est néanmoins encore très importante et laisse donc supposer qu'hier comme aujourd'hui les probabilités d'obtention de ce concours sont étroitement liées aux types d'étude supérieures entreprises après l'obtention du baccalauréat.

29 Par ailleurs, très peu d'étudiantes du primaire et du secondaire capétiennes ou agrégées sont passées par un IUT ou une STS avant de bifurquer vers l'Université pour y obtenir une licence (respectivement 5,9%, 9% et 0%). Par contre, après l'obtention du baccalauréat ce parcours semble beaucoup plus fréquent chez les enseignantes du technique où 44,4% d'entre elles ont fréquenté un IUT ou une STS. La aussi comme pour l'agrégation, il semblerait que le type de baccalauréat obtenu (technique) et la filière d'études supérieures entreprises (STS, IUT) soient relativement déterminants dans l'orientation professionnelle future de l'étudiant et le concours d'enseignement qu'il ou elle sera amené à choisir.

gnement technique. Cependant, les mêmes statistiques calculées à partir des données fournies par l'administration pour la promotion 1992/94 des étudiantes du secondaire montrent qu'en fait la proportion de celles qui ont obtenu leur Deug en deux années est plus faible, voir inférieure à celle des étudiantes du primaire puisqu'ici seulement 63,2% de l'ensemble des étudiantes de cette promotion a obtenu son Deug en deux ans). En ce qui concerne la licence, 31,5% des étudiantes du secondaire et 41,4% des étudiantes du primaire ont redoublé au moins une année universitaire avant l'obtention de ce diplôme³⁰.

Les étudiantes du primaire s'opposent aussi aux étudiantes du secondaire par le fait d'avoir moins fréquemment pu ou voulu obtenir un diplôme du second cycle. En effet, alors que ces dernières sont 40,3% dans cette situation, les premières ne sont que 29,2% à être titulaires d'un diplôme du second cycle (chiffres issus des statistiques de l'IUFM et non de la population recensée). Le type des études universitaires entreprises est sans doute le facteur le plus important qui distingue ces étudiantes entre elles. En effet, une forte proportion (47,1% des étudiantes du primaire sont titulaires de licences ou d'équivalences qui leur laissent peu de chances d'obtenir un concours du secondaire car leurs diplômes n'ont pas ou très peu de rapport avec les disciplines enseignées dans l'enseignement secondaire général ou technique. Ainsi, seulement 52,9,1% des étudiantes du primaire contre 89% des étudiantes du secondaire sont titulaires d'une licence d'enseignement. Si elles sont 32,5% à être titulaires d'une licence de sciences humaines, ce taux chute à 2,2% pour les étudiantes du secondaire. Enfin, dans les deux ordres d'enseignement une petite fraction d'entre elles sont titulaires de diplômes à finalités professionnelles (2,7% dans le primaire et 2,2% dans le secondaire)³¹. En d'autres termes, l'analyse des

30 Pour la promotion 1992/94 des étudiantes du secondaire, ce taux varie en fonction du concours obtenu : les agrégées, les capétiennes et les professeurs de l'enseignement technique sont respectivement 78,8%, 65% et 44,7% à avoir obtenu leur Deug en deux années. D'un autre côté, nous n'avons pas pu calculer avec les données de l'IUFM la durée d'obtention du Deug pour les étudiantes du primaire issues de la promotion 1992/94, c'est pourquoi nous faisons référence ici aux étudiantes du primaire recensées.

31 Une analyse plus fine montre que les étudiantes du secondaire recensées et titulaires d'un BTS ou d'un DUT ont en fait toutes été orientées vers l'enseignement technique.

trajectoires scolaires des étudiantes du primaire et du secondaire montre qu'en fait une fraction très importante des premières (environ 40%) s'était orientées dans des études supérieures leur laissant très peu de chances d'obtenir un concours du secondaire alors que 90% des secondes ont choisi des licences d'enseignement, condition quasi sine qua non pour devenir professeur du secondaire. Au moment de leur insertion professionnelle, les étudiantes du secondaire par rapport à celles du primaire ont donc eu un choix des possibles plus grands puisqu'elles auraient pu se présenter aussi bien au concours du professorat des écoles qu'au concours du secondaire correspondant à leur licence. Inversement, pour une fraction très importante des étudiantes du primaire (pratiquement la majorité), l'enseignement secondaire était exclu de facto car elles n'avaient pas les bons diplômes leur permettant de concourir avec des chances raisonnables de réussite.

Par rapport aux étudiantes du primaire, tout laisse à penser que les étudiantes qui optent pour l'enseignement secondaire appartiennent donc à cette catégorie d'étudiantes qui ont eu globalement une bonne réussite scolaire dans leur carrière scolaire que se soit au lycée où elles obtiennent plus souvent leur baccalauréat en avance ou sans retard et avec une mention, fréquentent nettement plus souvent les classes préparatoires aux grandes écoles, ou dans l'enseignement supérieur où très fréquemment elles ont obtenu un diplôme du second cycle dans une discipline leur permettant de postuler pour l'enseignement secondaire. Cette accumulation des indices de l'excellence scolaire a eu sans doute pour effet d'engendrer, de conforter ou de renforcer leur orientation professionnelle et leur à donné confiance dans leurs chances de réussite aux concours. Inversement, un manque d'accumulation des indices de réussite scolaire ainsi que l'obtention d'un diplôme universitaire "dévalué" chez les étudiantes prédisposées à l'enseignement en général peut les conduire à s'autoéliminer de la compétition et à rabattre alors leurs prétentions sur l'enseignement primaire dont le concours d'accès est d'une certaine façon plus facile car il demande à l'écrit surtout une bonne culture générale et des notions de pédagogies³².

32 Parmi les indices qui laissent entrevoir le côté peu académique (universitaire) du concours du professorat des écoles, on trouve le fait qu'une proportion non négligeable des étudiants de seconde année de l'IUFM d'Alsace n'ont pas effectué de première année dans l'institution. Ils sont respectivement 30,9% et 24,7%, en 1993 et 1994.

Une période moratoire plus longue et plus heurtée pour les étudiantes du primaire.

Si globalement, les étudiantes du primaire et du secondaire se distinguent donc par leur trajectoires scolaires antérieures, elles s'opposent également sur leurs modalités et leurs moments d'accès dans cette profession. Les étudiantes du primaire se caractérisent par des trajectoires nettement moins linéaires que celles des étudiantes du secondaire.

En effet, alors que les étudiantes du primaire sont respectivement 49,6% à avoir connu une forme d'insertion professionnelle avant d'accéder à l'IUFM, ces taux tombent à 32,5% pour les étudiantes du secondaire, tous concours confondus (30,3% pour les capétiennes et 53,1% pour les enseignantes du technique)³³. En fait, ces dernières sont très proches des étudiantes du primaire en ce qui concerne leurs modalités d'accès dans l'institution : les étudiantes du primaire et de l'enseignement technique ne sont que 44,2% et 40,5% à accéder à l'IUFM en provenant directement de l'enseignement supérieur contre 66,1% pour les capétiennes. D'un autre côté, il faut noter que parmi l'ensemble des étudiantes recensées, la proportion de celles qui ont été au chômage avant leur accès à l'IUFM est loin d'être négligeable, puisque 11,1% d'entre elles se sont trouvées dans cette situation. Ce pourcentage correspond bien au taux national des femmes au chômage en 1993 et titulaires d'un diplôme de 2ème, 3ème cycle ou d'une grande école au chômage en 1993 (11,7%)³⁴. Cependant ici aussi, le taux des anciens chômeurs accédant à l'IUFM varie selon l'ordre d'enseignement choisi. Ainsi, les étu-

33 Si les catégories des agrégés (n=40) et des enseignants du technique (n=69) recensés dans l'enquête sont relativement faibles, il faut noter que les modalités d'accès à l'IUFM de ces étudiants dont on a vu par ailleurs que souvent, ils n'avaient pas les mêmes propriétés scolaires, les premiers se rangeant plutôt du côté de l'excellence scolaire et les seconds étant caractérisés par une scolarité "moins noble", s'opposent ici encore fortement. En fait, les différences scolaires, d'origine sociale, et de modalités d'accès dans l'enseignement qui opposent ces deux catégories d'étudiants renvoient aux positions occupées à l'intérieur du champ scolaire par ces deux ordres d'enseignement et leurs agents, les agrégés occupant une position dominante et structurante, les enseignants du technique secondaire une position dominée et dévalorisée à l'intérieur de ce champ.

34 Ce taux est tiré de l'Enquête sur l'Emploi de 1993, Insee, 1994, page 95.

diantes du primaire ont été plus souvent au chômage que celles du secondaire. Alors que chez les étudiantes du primaire, le taux des anciennes chômeuses atteint 14,2%, ces taux chutent à 8,4% pour les Capétiennes pour remonter à 18,9% chez les enseignantes du technique, quand aux agrégées recensées nous n'en avons pas trouvées dans cette situation³⁵.

Si respectivement 49,6% et 30,3% des étudiantes du primaire et du secondaire ont donc accédé à l'IUFM après avoir occupé un emploi, l'analyse montre que la structure de la distribution des formes d'emplois occupés est pratiquement identique entre les ordres d'enseignement. Ainsi, une minorité d'entre elles ont occupé un emploi stable au moment où leur orientation vers l'IUFM. Seulement 31,1% et 26,2% des étudiantes du primaire et du secondaire avaient eu un contrat de travail à durée déterminée (CDD). Inversement, la majorité des étudiantes du primaire ou du secondaire se caractérise par le fait d'avoir occupé des emplois précaires (68,1% des premières et 72,9% des secondes avaient des CDD ou travaillaient à temps partiel) dont certains ont été supprimés. Par ailleurs, une très forte proportion des étudiantes avaient soit des postes à contrat à durée déterminée dans l'enseignement privée ou public ou dans l'administration scolaire, soit des activités très proches de l'enseignement, comme celles d'éducatrice, d'assistance sociale, d'infirmière, d'animatrice, etc. Ainsi, parmi les étudiantes du primaire ayant eu une activité, la majorité (51,3%) occupait un poste de surveillante ou d'enseignante, 15,8% avait une activité dans le secteur parascolaire ou social. Une minorité seulement (32,9%) travaillait dans le secteur privé ou dans une branche relativement éloignée de l'enseignement³⁶. Si on retrouve bien la même distribution des types d'emplois occupés par les étudiantes du secondaire, notamment pour celles qui ont travaillé dans le secteur privé avec un CDI, il faut noter cependant qu'elles ont été plus souvent surveillantes ou enseignantes (60,5%) et moins souvent dans le secteur parascolaire et social (5,5%).

Actuellement, l'enseignement primaire accueille donc plus fréquemment que l'enseignement se-

condaire général des agents dont les trajectoires se caractérisent par des formes d'insertion professionnelle souvent précaires et en rapport avec des secteurs d'activités proche du champ de l'éducation. En d'autres termes, pour les étudiantes du primaire, le passage de l'école au travail s'effectue beaucoup souvent que pour celles du secondaire selon toute une série d'étapes transitoires plus ou moins longues qui vont du chômage, à l'occupation d'emplois précaires ou non. De toutes façons, ces étapes correspondaient rarement aux aspirations engendrées par l'obtention de leur licence et par un état antérieur de la relation entre les titres scolaires et les postes.

Une des conséquences directes de ces formes d'insertion professionnelle différenciées peut être saisie à travers la différence d'âge qui oppose assez fortement les étudiantes du primaire à celles du secondaire. Si quel que soit l'ordre d'enseignement choisi et compte tenu des parcours scolaires relativement longs du fait des redoublements et des poursuites d'études au delà de la licence, les étudiantes, arrivent relativement tardivement en seconde année d'IUFM, les étudiantes du primaire, dont une très forte proportion a occupé des emplois précaires, accèdent encore plus tardivement dans l'institution que celles du secondaire. La moyenne d'âge pour les premières est de 28,2 ans contre 26,8 ans pour les secondes. De plus, la répartition des étudiantes en classes d'âge montre une dispersion plus grande pour les étudiantes du primaire que pour celles du secondaire. Alors que ces dernières sont 53,7% à accéder dans l'institution entre 23 et 25 ans, 26,8% entre 26 et 28 ans et 19,1% après 29 ans, ces taux sont respectivement de 36,7%, 32,6% et 30,7% pour les étudiantes du primaire.

Quand on rapporte ces résultats avec ceux correspondant à une période antérieure, on constate que l'élévation de l'âge d'accès des futurs enseignantes du primaire remonte en fait au milieu des années 80 date à partir de laquelle les Ecoles Normales ont recruté leurs candidats au niveau du Deug et où la limite d'âge fixé à 25 ans pour se présenter au concours a été supprimée³⁷.

35 Cela ne signifie évidemment pas qu'il n'y en ait pas mais montre que la probabilité pour qu'elles aient connu cette situation est plutôt ici uès faible.

36 Cependant, parmi celles qui travaillaient dans le secteur privé, 20% d'entre elles avaient un CDI et parmi les étudiantes ayant eu un CDI, une fraction d'entre elles (8,2%) est tombée au chômage et s'est alors reconvertie vers l'enseignement.

37 Il faut rappeler ici l'importance des mesures contrôlant l'accès dans une institution (âge limite pour se présenter au concours, quota par sexe, élévation du niveau de recrutement...), qui soit, contribuent fortement à écarter une fraction des candidats potentiels quand elles s'appliquent, soit au contraire permettent à des candidats potentiels de se présenter alors qu'ils ne pouvaient pas le faire dans un état antérieur du mode de recrutement. Du même coup, elles contribuent en partie à la détermination des propriétés sociales des

En fait, c'est entre 1977 et 1985 que l'âge d'accès des étudiantes dans l'EN a connu sa transformation la plus forte : en 1977, 79,8% des étudiants avaient 20 ans ou moins et 20,2% seulement étaient âgés entre 21 et 25 ans. Neuf années plus tard, ces taux passent respectivement à 12,4% (- 67,4%) et 56,7% (+ 36,5), quand aux étudiants âgés de plus de 26 ans autorisés cette fois-ci à concourir, ils sont maintenant 31%. Les années qui suivront confirmeront cette tendance avec la diminution progressive des étudiants âgés de 20 ans et moins et l'augmentation continue de la tranche d'âge 30 ans et plus. Par rapport aux étudiants recrutés au niveau Deug, en 1989/90, les étudiantes de l'IUFM d'Alsace sont pratiquement deux fois plus nombreuses dans la classe d'âge 26-29 ans (43,1% contre 21,6%), par contre la classe d'âge des 30 ans et plus est un peu moins représentée (23,6% contre 28,4%), la classe d'âge des moins de 20 ans ayant quant à elle disparu compte tenu de l'élévation du niveau de recrutement à la licence.

Pour les étudiants du secondaire, les choses semblent avoir évolué moins radicalement au cours de ces dernières années. En effet, quand on compare l'évolution de l'âge d'obtention du Capes entre 1981/84 et aujourd'hui, on constate bien une élévation de l'âge d'obtention du concours. Il n'y a pratiquement plus d'étudiants âgés entre 20 et 22 ans (0,3% contre 9,8% en 1986) et les étudiants âgés de 23 ans sont en baisse (12% contre 17,5%) par contre les étudiants âgés de 24 et 25 ans sont plus nombreux (+ 8% et + 4%), de même ceux âgés entre 26 et 30 ans (+ 12,3%). D'un autre côté, la catégorie des étudiants âgés entre 31-35 ans est en baisse (- 8,2%), cette baisse est sans doute liée à la mise en place du Capes interne en 1987 qui a détourné les maîtres auxiliaires, notamment les plus anciens d'entre eux, du Capes externe plus contraignant dans la mesure où son obtention pouvait entraîner une mobilité géographique. L'augmentation du nombre des étudiants âgés entre 23 et 25 ans est liée en partie au fait 1) qu'une très forte proportion d'entre eux (40%) ont poursuivi leurs études au delà de la licence et accédé à l'IUFM en étant titulaire d'une maîtrise au minimum, 2) que la majorité d'entre eux (54,2%) a aussi connu un échec scolaire ou un temps mort d'au moins une année au cours de son cursus universitaire et, 3) que 21,8% d'entre eux ont obtenu leur concours au bout de la seconde fois et

3,9% de la troisième³⁸. Bref, tout laisse à penser qu'ils se caractérisent par un maintien plus long à l'intérieur du système universitaire que dans la période précédente et que du même coup ils diffèrent leur moment d'insertion dans la vie active.

L'enseignement secondaire : **un investissement risqué pour la vie conjugale ?**

D'un autre côté, si l'obtention du concours symbolise bien pour la très grande majorité de ces étudiantes l'accès à une profession stable et à une indépendance économique (vis-à-vis de leurs parents notamment mais aussi de leur conjoint parfois), il n'en reste pas moins vrai que concrètement, l'accès en seconde année d'IUFM n'aboutit pas aux mêmes effets chez ces étudiantes.

Pour les étudiantes du primaire, l'obtention du concours est beaucoup plus souvent synonyme que chez celles du secondaire de départ de chez leurs parents et d'installation soit seule, soit en couple. Avant leur accès à l'IUFM, si 42,6% des étudiantes du primaire étaient dépendantes de leurs parents (31,2% vivaient chez leurs parents et 11,4% habitaient seule mais ne travaillaient pas), une fois le concours obtenu et assurées d'un salaire fixe, elles ne sont plus que 14,7% à habiter chez leurs parents. Par ailleurs, on constate qu'une fraction importante des étudiantes qui vivaient chez leurs parents ou seules profitent de leur nouvelle situation pour s'installer en couple au point que la catégorie des étudiantes vivant en couple minoritaire avant l'obtention du concours (44,3%) devient majoritaire une fois celui-ci obtenu (59,7%). Par contre pour, les étudiantes du secondaire, on n'observe pas les mêmes tendances décrites précédemment. En premier lieu, avant leur accès à l'IUFM, elles sont majoritairement dépendantes de leurs parents puisque 58,5% d'entre elles sont dans cette situation (+ 15,9%). Cependant, elles se distinguent ici des étudiantes du primaire par le fait d'habiter plus souvent seule (29,6% contre 11,3%) et moins souvent chez leurs parents quand elles ont une activité (5,8% contre 11,4%). Du même coup, elles ont tendance à vivre moins souvent en couple que les étudiantes du primaire (33,6% contre 44,3%). Si l'obtention du concours a bien pour effet de les rendre potentiellement indépendantes puisqu'elles deviennent fonctionnaires stagiaires et reçoivent un salaire, on remarque que par rapport aux étu-

étudiants présents à un moment donné dans l'institution.

38 Ces taux sont respectivement de 8,7% et 2,2% pour les étudiants du primaire.

diantes du primaire, une fraction importante d'entre elles continue à habiter chez leurs parents (21,5% contre 14,8%) et surtout que la proportion de celles qui s'installent en couple augmente peu (+ 6,5% contre + 15,3% dans le primaire). Du même coup, elles sont beaucoup plus nombreuses à vivre seules (38,4% contre 25,5%).

Autrement dit, tout se passe comme si les étudiantes du secondaire bien qu'elles soient salariées, préféreraient différer le moment de leur installation dans la vie (d'où une propension plus forte à rester chez leurs parents ou à vivre seules). L'une des raisons principales de ce comportement différentiel est liée aux logiques d'affectations propres à l'enseignement primaire et secondaire. Le premier affecte ses recrutés au niveau régional (académique) et le second au niveau national. Le fait que les étudiantes du secondaire ne sachent pas dans quelles régions de la France elles seront nommées retarde sans aucun doute leur moment d'installation. D'un autre côté, comme nous avons pu le voir un peu plus haut, les étudiantes du secondaire, sont globalement plus jeunes que celles du primaire : il est logique que dans la population étudiante du primaire plus âgée, plus féminine, ayant plus souvent exercé des activités précaires, des étudiantes saisissent plus souvent l'opportunité offerte par l'obtention du concours pour habiter hors de chez leurs parents et/ou s'installer en couple. Cette décision étant favorisée par le fait qu'elles savent qu'elles n'auront pas à quitter la région dont elles sont majoritairement originaires. Tout se passe donc comme si pour une fraction importante des étudiantes du primaire, l'obtention du concours se traduisait par la fin de trajectoires plus ou moins longues où elles ont côtoyé instabilité, précarité, voir chômage. Inversement pour une fraction importante des étudiantes du secondaire aux trajectoires scolaires et postsecondaires nettement moins heurtées, l'obtention du concours symbolise moins l'installation en couple que le début d'une carrière professionnelle dont le prix à payer sera très souvent le départ hors de la région d'origine et parfois le célibat.

Au moment de leur accès dans l'institution, respectivement 38,7% et 51,8% des étudiantes du primaire et du secondaire étaient célibataires. De plus, quand on analyse le mode de vie des étudiantes en fonction des classes d'âge et qu'on les compare au niveau national, on constate que ce sont bien les étudiantes du secondaire qui s'écartent le plus de la moyenne nationale et cela quelle que soit la tranche d'âge considérée. En effet, alors que chez les étudiantes du primaire c'est dans la tranche d'âge comprenant les personnes

âgées entre 23 et 26 ans que le taux des célibataires est supérieur à la moyenne nationale (+ 5,7%), et que dans les autres tranches d'âges on ne note pas de variations significatives (+ 1,4% dans la tranche d'âge 27-29 ans et + 0,3% dans la classe d'âge 30-34 ans par rapport à la moyenne nationale), par contre, chez les étudiantes du secondaire, les différences sont nettement plus marquées et cela quelle que soit la tranche d'âge considérée (respectivement + 12,4%, + 14,6% et + 9,7% pour les tranches d'âge 23-26 ans, 27-29 ans et 30-34 ans).

Tout se passe, comme si les concours du secondaire, compte tenu de leurs contraintes spécifiques (contenus disciplinaires des épreuves, mobilité géographique aléatoire) intéressaient en définitive en priorité des femmes jeunes caractérisées globalement par une bonne réussite scolaire, l'obtention de diplômes liés aux concours préparés et par le fait d'être majoritairement détachées d'engagements conjugaux ou matrimoniaux au moment où elles passent le concours³⁹. En quelque sorte, pour les femmes, les concours du secondaire présupposent une disponibilité ou une mobilité géographique qui peut conduire sinon à rompre du moins à distendre les liens affectifs avec leurs amis. Inversement, et ce n'est paradoxal qu'en apparence, l'analyse montre que le concours du primaire, du fait de son ancrage régional offre en définitive aux femmes plus d'opportunités. En effet, elles peuvent concilier des stratégies qui leur permettent de rentabiliser sur le marché du travail leurs diplômes universitaires parfois dévalués. En restant sur place, elles pourront alors concrétiser ou préserver leur vie conjugale ou matrimoniale. Ainsi, selon la situation des étudiantes, l'obtention du concours va leur procurer une autonomie en leur procurant soit : la sortie d'une situation précaire sans quitter leur région d'origine à un âge où il devient plus difficile de se placer sur le marché matrimonial ou de quitter son entourage affectif ou/et leur maintien sur place quand leur conjoint a un emploi dans la région ou leur reconversion plus ou moins en douceur quand elles ont suivi leur conjoint nommé dans la région ; soit la reconversion de certaines femmes

³⁹ Sur le rapport entre le célibat des femmes et l'exercice du professorat dans un autre contexte historique, cf. Cacouault M, *Diplôme et célibat. Les femmes professeurs de lycée entre les deux guerres*, in Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine 18è-20è siècle. A. Farge, C. Klaspisch-Zuber (éd.), 1984, voir aussi sur ce point les analyses de François de Singly dans Fortune et infortune de la femme mariée, PUF, 1987.

ayant des enfants ou qui ont le projet d'en avoir et qui occupaient des emplois (CDI, encadrement supérieur et moyen)⁴⁰ et qui pensent alors pouvoir concilier plus harmonieusement avec leur nouvelle profession, activité productive et reproductive⁴¹.

En définitive, c'est sans doute son mode de recrutement plus souple, qui explique en partie pourquoi l'enseignement primaire par rapport à l'enseignement secondaire attire aujourd'hui des femmes aux trajectoires beaucoup plus diversifiées.

⁴⁰ Il permet aussi à une minorité de femmes sans diplôme et ayant éduqué trois enfants (3,3%) de s'insérer sur le marché du travail.

⁴¹ Cf Jacques Comailles, *Les stratégies des femmes, travail, famille et politique*, Editions La Découverte, 1993, p 112.